

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20261006-2026_131_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : REPRISE D'UNE CONCESSION DE COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE (9.1)

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **28 septembre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **28 septembre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, PONTILLE, VUILLIOT, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, MORENO, SIGAUD, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme LUZZI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,
M. LOUHACHI donne pouvoir à Mme GIET,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DUNAND,
M. PUGNET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLOT.

Absents : Mme GERVIER et M. DESAY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU l'arrêté du 22 juin 2015 portant réglementation de la police du cimetière,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la demande de rétrocession présentée le 10 août dernier par Madame Justine KAIGRE, domiciliée à Gex (Ain) 285 chemin des Hutins, concernant la concession columbarium 2 places numérotée Q4, concession trentenaire payée 266 € par acte en date du 02 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la concession Q4 est désormais vide de toute urne, les différentes opérations funéraires autorisées par la Police Municipale ayant eu lieu le 24 juillet 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire d'accepter la rétrocession de ladite concession et de l'autoriser à faire procéder au remboursement, au profit de Madame Justine KAIGRE, de la somme de 257,13 € correspondant aux 29 années restant à courir.

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORTE** la proposition de Monsieur le maire,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à établir l'acte de rétrocession de la concession de columbarium Q4 aux conditions suivantes :
 - la concession de columbarium située au cimetière de Gex et numérotée Q4 sera rétrocédée à la Commune au prix de 257,13 €,
- **PRÉCISE** que cette somme fera l'objet d'un remboursement sur le compte bancaire de Madame Justine KAIGRE.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 octobre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 octobre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20261006-2026_131_DEL-DE

Berger
Levrault